

an organization composed of both people who are on work visas and people who are landed immigrants or citizens, however. The citizens and landed immigrants would likely demand the elimination of the Employment Visa system, since it serves to undercut them by providing domestic workers who must basically accept whatever conditions they are offered. The work visa people, on the other hand, have a lot invested in being able to stay in Canada and could not be sure of being admitted as landed immigrants should the Employment Visa system be ended. The best resolution of the contradiction would be for both groups to support the twin demands of abolition of the Employment Visa system and landed immigrant status for those already here.

Domestic work is not seen as *real* work. It has been systematically devalued and ignored and, subsequently, the conditions of work in domestic jobs have remained very poor. Since very early in the history of Canada, employers of domestic workers, in conjunction with the Immigration Department, have found it necessary to bring domestic workers into Canada from other countries, and to devise methods to ensure that the women brought in would remain doing domestic work. The Employment Visa system is the most recent of these methods. The women who are currently entering Canada to do domestic work on Employment Visas have no choice but to continue doing domestic work and little option but to accept the conditions of work they are offered.

But domestic workers in Canada are beginning to demand their right to a living wage and a decent working situation. They are recognizing, and demanding that others recognize, that domestic work is a legitimate occupation. They are starting to press for the very basic rights that other workers have long taken for granted. Workers in other areas struggled long and hard for union protection, the Minimum Wage, and the eight-hour day. Domestic workers are just beginning this struggle. But it is growing daily.

794 Dovercourt Road
Toronto, Ontario

Household Worker's Association
445 St. Francois-Xavier
Montreal, Quebec
H2Y 2T1

Labour Advocacy and Research Association
2520 Triumph Street
Vancouver, B.C.
V5K 1S8

Labour Rights for Domestic Servants
82 Warren Road, Apt. #704
Toronto, Ontario
M4V 2R7

Acknowledgement

Many thanks to Bill Andrews for his valuable help in editing.

Rapport de l'OFAQ

Femmes et famille



Christine Workman

This is a report presented by the Quebec Association of Family Organization to the Quebec government. It draws a parallel between OFAQ demands and those of the Council on the Status of Women and points out the similarities – and the differences – between the needs of families and those of women.

Les Organismes familiaux associés du Québec sont une confédération représentant entre 100,000 à 125,000 familles au Québec, regroupées depuis 1971 en onze fédérations et trois membres auxiliaires. C'est un groupe de pression et de représentation ayant comme but principal d'exprimer l'opinion et la pensée des familles québécoises dans la vie politique de notre province. L'OFAQ représente toutes les formes de familles, familles défavorisées (économiquement), familles d'accueil, familles monoparentales, familles 'ordinaires', etc. L'éventail inclut également la totalité des classes sociales et économiques.

LOFAQ a déjà envoyé plusieurs mémoires aux autorités gouvernementales, dont celui à MM. les Ministres Lazure et Marc Lalonde, Ministres responsables, au sujet du problème des allocations aux familles (mai 1977) et un autre l'année suivante à MM. René Lévesque, Premier Ministre, Jacques

Parizeau, Ministre des Finances et Pierre Marois, Ministre d'Etat au Développement social, sur les conséquences de certaines mesures économiques.

De plus, en mars 1979 – l'OFAQ a publié sa réaction au rapport du comité interministériel sur les services d'accueil à la petite enfance.

Le dernier mémoire publié en avril 1979 est une réflexion sur le rapport *Québécoises, égalité et indépendance*, publié par le Conseil du statut de la femme. Il est présenté aux ministres et députés québécois concernés et s'intitule: *Des Femmes et des familles*.

Si nous avons cru bon de le reproduire *in extenso*, c'est que l'OFAQ, frappé par la teneur des recommandations suggérées pour l'établissement d'une politique d'ensemble de la condition féminine, n'a pu s'empêcher d'y trouver des coïncidences avec leurs propres revendications. 'Et c'est sous l'éclairage de cette complicité que nous avons examiné le rapport, sans faire une approche détaillée, ni critique'.

(Texte: *Femmes et Familles*, p. 3.)

Femmes et famille

Femmes et familles souffrent, au point de départ de notre analyse, de la même

absence au niveau des politiques: il n'existe pas de véritable politique familiale, pas plus qu'il n'existe de politique globale de la condition féminine. Femmes et familles sont donc niées politiquement et semblent condamnées au même désert administratif, si l'on excepte les maigres oasis que sont les politiques parcellaires et inadéquates. (1)

Une chose est évidente pour nous à la lecture du rapport du CSF (Conseil du statut de la femme): c'est que dans leurs luttes respectives pour la mise sur pied de politiques les concernant, femmes et familles travaillent en grande partie les unes pour les autres.

Lorsque les femmes réclament l'égalité des conjoints (2) par rapport aux droits et aux devoirs des époux, à la résidence familiale, aux régimes matrimoniaux, aux droits de succession, au nom de la femme mariée, à la transmission du nom et à la filiation, elle rejoignent les revendications faites par les familles devant l'Office de Révision du Code Civil. (3)

Lorsque les femmes réclament le partage des responsabilités entre conjoints, aux niveaux personnel, familial et collectif (4), elles rejoignent encore les revendications des familles (5).

Lorsque les femmes réclament la mise sur pied d'un tribunal de la famille intégrant toutes les juridictions concernant la famille pour humaniser le processus judiciaire (6), elles rejoignent, là encore, les revendications des familles (7).

Et les familles, lorsqu'elles réclament l'établissement de services de garde permettant aux parents le libre choix de ces services, ou lorsqu'elles demandent que les enfants soient une responsabilité parentale et non pas exclusivement féminine, ou encore lorsqu'elles travaillent pour que tous les chargés d'enfants (couples mariés, unions de fait ou familles monoparentales) soient traités également (8), les familles travaillent alors aussi pour les femmes.

Lorsque les familles réclament la corresponsabilité de l'Etat à chaque instant de la vie d'un enfant (9), elles travaillent aussi pour les femmes.

Lorsque les familles, enfin, demandent l'établissement de véritables services d'aide au couple, services à caractère préventif et non pas exclusivement curatif (10), elles travaillent aussi pour les femmes.

Voilà une brève esquisse de cette convergence probable entre les femmes et les familles. Le rapport du CSF reprend tellement de recommandations que les familles réclament depuis quelques années que, sans songer à un hypothétique front commun, nous restons surpris et ravis d'un rapprochement qui ne peut que nous servir. Certes, les femmes sont l'axe central de presque tous les types de familles, et cette convergence de revendications va de soi. Mais nous répétons que nous sommes comblés par l'appui massif que ce rapport du CSF apporte aux revendications parfois pas assez écoutées de l'OFAQ.

Passons maintenant aux points de fuite: après avoir montré la lutte commune, sur bien des aspects, des femmes et des familles, il est capital d'expliquer où et comment elles font bande à part. Nous pourrions peut-être ainsi nous rapprocher encore plus.

Le Pouvoir

'Femmes et pouvoir', tel est le titre de la section finale du dernier chapitre du rapport (11), son aboutissement. Il s'agit d'un rapide tour d'horizon des structures de pouvoir de la société québécoise, juste assez rapide pour qu'on puisse y remarquer l'absence de femmes.

Le véritable pouvoir, d'après le CSF, serait lié aux structures dominantes de notre société. Comme les femmes sont presque totalement absentes des niveaux décisionnels des milieux politiques, syndicaux, économiques, administratifs, judiciaires, bref de tous les secteurs-clés de notre société, elles sont privées de pouvoir, et par là même annihilées. Mais si les femmes parvenaient à s'assurer une forte représentation au sein des structures dominantes, le système de valeurs perpétuant la sexisation des rôles culbuterait. Telle est la position du CSF.

Mais il nous saute aux yeux que ce 'pouvoir' s'exerce également à la base de la pyramide. Nous croyons que la famille est le moteur effectif de toute société, et que la 'culbute' d'un système de valeurs doit nécessairement passer aussi par la base. Comment? A travers le processus capital de la socialisation. Le Conseil du Statut de la Femme est d'accord pour affirmer que la socialisation, c'est-à-dire:

... la manière dont les membres d'une collectivité apprennent les modèles de leur société, se les assimilent et s'en font leurs règles de vie personnelle ... se fait d'abord dans le milieu familial. Mais le CSF minimise l'importance du milieu familial dans cette étape décisive de la socialisation, et met plutôt l'accent sur la période scolaire.

Nous croyons que le milieu familial est primordial, essentiel et déterminant dans cette étape de la vie où se perpétue la division des rôles hommes/femmes. Les parents doivent prendre conscience de ce 'pouvoir' capital de la base qu'ils constituent, et c'est notre rôle de leur apprendre à l'exercer.

Le message du CSF est simple: si les femmes s'installent au sommet, tout va changer. Le nôtre est aussi simple et complémentaire: si, en plus, la base reproduit des modèles différents, tout va changer, et de façon plus permanente et plus globale.

En effet, s'il est possible pour les enfants d'apprendre à vivre, dès la petite enfance, à l'extérieur du carcan actuel des relations hommes/femmes, la révolution de la condition féminine ET masculine sera accomplie. Nous croyons qu'une politique globale de la condition féminine ne peut ignorer les

bouleversements radicaux qu'elle entraîne dans la condition masculine. L'équilibre interne de la société ne peut être laissé pour compte: un changement radical entraîne un changement sur tous les fronts.

Et c'est en ce sens que les familles représentent, à notre avis, un 'pouvoir' effectif valable: non seulement sont-elles à l'origine de la transmission des rôles, mais hommes et femmes y sont aussi présents. A nous de travailler pour que les familles utilisent le mieux possible cet instrument formidable qu'elles constituent, par leur rôle et par leur nombre.

Une précision s'impose ici. Lorsque nous minimisons les possibilités de changements réels de comportement venant uniquement des femmes établies dans les structures dominantes de la société, nous ne conseillons certes pas aux femmes de rester au foyer. Nous entendons laisser le libre choix aux femmes (et aux hommes) d'être ou non sur le marché du travail. Mais nous encourageons toutes les femmes à posséder leur autonomie financière potentielle.

En Guise de conclusion

Une surprise: l'évolution des revendications féminines, lesquelles deviennent de plus en plus familiales.

Un constat: la disparité des moyens employés pour changer notre système de valeurs: les femmes par le sommet de la pyramide et les familles par la base.

Un espoir: que tous les moyens employés réussissent, et qu'à l'heure où 'il est temps d'agir' (13), nous agissions tous.

Les Organismes familiaux associés du Québec

- (1) Consulter le mémoire de l'OFAQ sur les aberrations du système économique, juin 1978.
- (2) Rapport du CSF, pp. 147 à 165.
- (3) Mémoire de l'OFAQ présenté à M. M.-A. Bédard, Ministre de la Justice, sur le rapport de l'Office de Révision du Code Civil; février 79.
- (4) Rapport du CSF, pp. 165 à 186.
- (5) Op. cit.: Mémoire de l'OFAQ sur le Code Civil.
- (6) Rapport du CSF, pp. 186 à 206.
- (7) Mémoire de l'OFAQ présenté à la Commission de Réforme du droit du Canada relativement à la Chambre de la famille, oct. 74.
- (8) Réactions de l'OFAQ sur le CISAPE, mars 1979.
- (9) Mémoire de l'OFAQ sur les allocations familiales; mars 1979.
- (10) Mémoire de l'OFAQ sur les services d'aide au couple et à la famille; mars 1973.
- (11) Rapport du CSF, pp. 312 à 328.
- (12) Guy Rocher; cité par le rapport du CSF, p. 33.
- (13) Rapport du CSF, p. 335.